

CHARTRE DU COMITÉ D'USAGERS

Cadre général

Le périmètre de discussion du comité est le fonctionnement et l'organisation de la bibliothèque Alliance (hors questions RH)

Le comité d'usagers traite de sujets d'intérêt collectif : il se situe dans le champ du « service public » (continuité du service public, égalité de traitement devant le service public)

Le comité fonctionne sur un principe de co-responsabilité : les propositions issues du comité d'usagers donneront lieu à du « faire ensemble ». (Il ne s'agit pas que le comité fasse des propositions que les professionnels mettent en œuvre ou vice versa.)

Le comité repose sur la qualité des échanges : respect de chacun, de sa parole, écoute, ...

La faisabilité des actions imaginées devra être étudiée avec les services VDG

Le travail du comité sera présenté à tous les usagers

Il n'est pas un moyen de mobiliser du temps de travail qui serait retiré aux professionnels : le comité ne se substitue pas à l'équipe professionnelle

Constitution et fonctionnement

Le comité d'usagers sera constitué de quinze usagers maximum (si plus de participants, il y aura un tirage au sort) + trois professionnels (la responsable de l'unité Bibliothèques de quartier, la responsable de la bibliothèque Alliance, un agent de la bibliothèque)

Il est ouvert aux usagers de la bibliothèque et aux habitants du secteur 4. Une information sur le comité d'usagers et ses travaux sera faite régulièrement.

Il est possible de faire acte de participation pour 2 ans maximum ou moins, renouvelable une fois. L'assiduité des membres est souhaitée.

Le comité d'usagers se réunira une fois tous les deux mois en soirée ou le samedi matin. La date et l'ordre du jour seront choisis collectivement lors la précédente réunion.

Le fonctionnement du comité sera évolutif et les règles posées pourront être réétudiées

Charte validée le 06 février 2019